



CHARLEMAGNE

AVIS D'APPEL D'OFFRES 2025-01
Travaux de réfection et construction de trottoirs et bordures

La Ville de Charlemagne demande des soumissions pour des travaux de réfection et construction de trottoirs et bordures pour l'année 2025 avec une option de renouvellement pour 2026.

Les documents d'appel d'offres peuvent être obtenus par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres à compter du 6 février 2025 (<https://seao.gouv.qc.ca>) ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 418-646-0177 pour la région de Québec, ou pour l'extérieur au numéro 1-877-336-7326. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Les soumissionnaires qui désirent recevoir de l'information ou des précisions au regard de l'appel d'offres doivent communiquer par écrit avec la responsable de l'appel d'offres, soit madame Virginie Riopelle à l'adresse courriel suivante : greffe@charlemagne.ca

Les soumissions dans des enveloppes cachetées et adressées comme mentionné au document d'appel d'offres seront reçues **jusqu'à 11h le 4 mars 2025** à l'hôtel de Ville situé au 84, rue du Sacré-Cœur, Charlemagne, Québec, J5Z 1W8. Les soumissions seront ouvertes publiquement au même endroit, le même jour, immédiatement après l'heure limite.

Seules seront considérées aux fins du contrat, les soumissions présentées par des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, au Québec ou dans une province ou territoire visé par cet accord.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation ou frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Charlemagne, le 6 février 2025

Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice générale adjointe et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 6 février 2025, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 6 février 2025.

Donné à Charlemagne ce 6 février 2025

Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière